



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

nom

Question écrite n° 106737

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'entrée en vigueur de la modification de la législation sur la transmission du nom de famille aux enfants. Il souhaiterait connaître, en fonction des informations ou statistiques disponibles et fiables, le pourcentage d'enfants de couples mariés qui portent le nom de leur mère et le pourcentage des enfants qui portent le nom des deux parents accolés. À défaut, connaître s'il y a des sondages qui ont été réalisés en la matière.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que la loi n° 2002 - 304 du 4 mars 2002 relative au nom de famille modifiée par la loi n° 2003-516 du 18 juin 2003 relative à la dévolution du nom de famille, entrée en vigueur le 1er janvier 2005, permet aux parents d'un premier enfant né à compter de cette date, dans ou hors mariage, de remettre lors de la déclaration de naissance auprès de l'officier de l'état civil, une déclaration conjointe de choix de nom dès lors que le double lien de filiation est établi. Il ressort des premières estimations de l'INSEE effectuées à l'issue de la première année d'application de la réforme qu'à l'occasion de 39 000 naissances intervenues au cours de l'année 2005, soit 4,8 % du total des naissances, les parents ont exprimé le choix d'un double nom. Il s'agit à 79 % de naissances hors mariage. Dans 81 % des cas, le nom de la mère a été adjoint à celui du père. Il n'existe pas de statistiques relatives à l'application du dispositif transitoire permettant l'adjonction du nom du parent qui n'avait pas transmis le sien aux enfants nés entre le 1er septembre 1990 et le 31 décembre 2004. En effet, cette période transitoire vient de s'achever le 30 juin 2006.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106737

Rubrique : État civil

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 octobre 2006, page 10524

Réponse publiée le : 14 novembre 2006, page 11975